



MANIFESTE 2008-2009

La Coalition Antibruit Les Moulins intervient de pair avec le Regroupement Québécois Contre le Bruit. Ses membres ont pour buts de :

- sensibiliser* le plus grand nombre de personnes résidant dans la MRC Des Moulins au problème de la *pollution sonore et atmosphérique*;
- tisser des liens* avec des individus et des groupes qui ont à cœur *l'environnement sonore*;
- recueillir* des témoignages;
- recueillir des appuis* et *constituer une liste d'adhérents* au RQCB et à la CALM;
- faire les pressions utiles* afin que les autorités prennent en main la situation et qu'elles fassent le nécessaire pour réduire cette forme de pollution.

Le bruit est mauvais pour la santé, désastreux pour l'environnement sonore, néfaste pour la pensée ! Nous constatons que les villes de la MRC Des Moulins ont pris une très grande expansion depuis les années 70 et qu'en conséquence, le nombre de véhicules a grandement augmenté (automobiles, camions, autobus, motos, motoneiges, véhicules "récréatifs", scooters et autres moteurs à deux temps). N'étant pas "bornés", nous sommes aptes à comprendre cette augmentation de véhicules, donc de bruit.

Cependant, et bien que nous croyons au respect de nos concitoyens, nous pensons avoir des droits face à la tolérance généralisée de l'augmentation de décibels, surtout ceux émis par les gens qui, par manque de respect et de civisme ou par simple amour du bruit, diminuent notre qualité de vie et nuisent à notre santé physique, nerveuse et mentale. Il s'agit, pour nous, d'une forme de violence qui a un impact sur l'augmentation de l'agressivité et qui n'a pas sa place dans un milieu où l'on dit que la qualité de vie des citoyens est une priorité.

Ainsi, nous pensons avoir le droit de refuser la pollution sonore causée par les véhicules, quels qu'ils soient, ayant des silencieux modifiés ainsi que par les systèmes de son tonitrueux dans les voitures, les motoneiges et autres véhicules récréatifs qui circulent bruyamment à proximité de nos demeures, les musiques parfois assourdissantes dans les

lieux publics. Nous avons aussi le droit de refuser que des avions et hélicoptères volent à basse altitude et fassent des boucles continues au-dessus de nos maisons. Nous demandons que nos élus mettent en œuvre des lois et règlements plus sévères et que, tout au moins, ils fassent respecter ceux qui sont actuellement existants afin que ce fléau ne continue pas à croître dans notre environnement.

Nous pensons avoir droit à la jouissance en toute quiétude des lieux dans lesquels nous vivons. Nous voulons pouvoir ouvrir nos fenêtres jour et nuit, sans être agressés par les bruits de la rue. Nous voulons pouvoir nous asseoir dans nos cours sans être dérangés par les divers véhicules récréatifs qui viennent se promener à proximité de nos demeures. Nous voulons aussi pouvoir nous servir des espaces verts mis à notre disposition, sans que cette saine quiétude soit gâchée par les bruits trop souvent volontairement émis, sans aucun respect et esprit civique.

En foi de quoi nous faisons nôtres les objectifs du RQCB suivants :

unir dans la réflexion et l'action toutes les personnes affectées par le bruit excessif;

sensibiliser la population au problème considérable que représente la pollution par le bruit;

inventorier et discuter ensemble des mesures à prendre;

exiger des gouvernements concernés des mesures légales pour résoudre le problème du bruit irritant;

exiger du gouvernement québécois qu'il reprenne la responsabilité de l'aménagement du territoire alors qu'il l'a peu à peu laissé aux municipalités et aux villages dont les objectifs ne tiennent souvent compte que du très court terme et des rentrées d'argent immédiates;

initier un questionnement sur le problème de civilisation que le bruit constitue;

protéger le monde naturel et sa beauté : beauté de la terre, beauté de la forêt, beauté des lieux de villégiature, beauté des lieux historiques;

faire de nos villes des endroits où l'on puisse parler véritablement de qualité de vie;

créer des liens avec d'autres groupes écologistes au Québec et dans le monde partageant des objectifs analogues à ceux du RQCB;

faire reconnaître le bruit comme agression psychophysiologique;

faire reconnaître et défendre, tant en ville qu'à la campagne, le droit à la quiétude, le droit de ne pas être agressé par des bruits inutiles (le marteau-piqueur qui sert à la réparation de la chaussée, lui, est utile ; les autos-canons et les faux silencieux atrocement bruyants sont au contraire intolérables);

demander l'interdiction de fabrication et/ou l'interdiction d'utilisation des moteurs 2 temps (puisque la technologie de remplacement existe comme le démontrent les quelques motocyclettes et yachts de plaisance qui ne font pas davantage de bruit que les voitures);

stopper tout développement de pistes nouvelles pour les véhicules hors-route (VHR), le Québec en est tapissé (33 500 kilomètres de sentiers de motoneige ; 17 000 km de sentiers de quad) sans même qu'une réflexion globale ait jamais eu lieu, sans que la population dans son ensemble se soit prononcé sur pareille mise à mort de la forêt et de la campagne dans ce qui constitue leur essence première; faire connaître aux responsables des bruits excessifs le tort qu'ils causent à leurs concitoyens;

encourager les rares initiatives visant à réduire la pollution par le bruit et à respecter le droit à la quiétude (par exemple la réglementation sur la musique au parc du Mont-Tremblant, où les usagers doivent utiliser des écouteurs dorénavant);

échanger des adresses de lieux 'sans bruit';

songer à créer une appellation «sans bruit» pour des endroits de séjour, de vacances (au Québec et à l'étranger);

décourager les touristes du monde de venir pratiquer les sports polluants et agressants au Québec;

faire en sorte (rien ne s'y oppose) que le Québec devienne un chef de file mondial dans le domaine de l'environnement sonore, dans le domaine par conséquent de la qualité de vie.

En travaillant ardemment à ces objectifs au sein du RQCB, la CALM travaillera à des dossiers régionaux et locaux. Les citoyens qui désirent se joindre aux rangs du RQCB (<http://www.rqcb.ca/fr/accueil.php>) peuvent expédier leurs coordonnées à l'adresse courriel courrier@rqcb.ca (vos noms et ville de résidence apparaîtront dans la section "Recherche de collaborateurs". Pour ceux qui souhaitent être impliqués plus localement, ils peuvent s'inscrire à l'adresse courriel coalitioncalm@yahoo.ca. Les citoyens sont également invités à se tenir informés sur le blogue <http://calm.blogue.ca/?w=calm> tenu par un membre de la CALM.

Pour conclure, comme citoyens et contribuables, nous avons pleinement droit à une qualité de vie convenable et nous devons refuser que la pollution par le bruit, comme toute autre forme de pollution, vienne mettre en péril notre qualité de vie. Nous exigeons donc de nos élus qu'ils prennent les mesures nécessaires contre la pollution sonore. Nous porterons plainte, au besoin, auprès de nos services policiers pour qu'ils interviennent et imposent les lois et règlements en vigueur afin de faire comprendre aux délinquants du bruit que leur liberté (nombre de décibels, pétarades, etc.) s'arrête quand elle empiète sur celle des autres.

Ne laissons pas les fabricants de moteurs décider de notre avenir à notre place!

Les membres de la CALM.

